

CONSEIL D'ADMINISTRATION
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2016/12/10-8

Le conseil d'administration, en sa séance du 10/12/2016,
Sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le règlement des études de l'institut ;

DÉCIDE :

OBJET : Certificat audit légal : Modification de la plaquette et des tarifs

Le conseil approuve les modifications de la plaquette et des tarifs du Certificat d'Audit légal tels qu'ils sont présentés dans la note annexée à la présente décision.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 28
Quorum : 14
Présents et représentés : 25

Fait à Aix-en-Provence, le 10/12/2016

Maryvonne de Saint Pulgent
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE :

05.01.2017

Modification du Certificat Sciences Po Aix « Audit légal »

Principe du partenariat FEG/ IEP

La faculté d'Economie et de Gestion (FEG) composante d'Aix Marseille Université dispose d'un Master 2 « Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) ». Dans le cadre du certificat « Audit légal » créé par l'IEP lors du C.A du 25 avril 2015, les deux institutions souhaitent collaborer pour permettre à certains étudiants de suivre en parallèle ces deux formations complémentaires.

Le certificat doit être aujourd'hui adapté aux nouvelles modalités de collaboration des deux institutions.

Projet

Les étudiants de l'IEP, titulaires d'un M1, peuvent candidater au Master 2 de la FEG Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA). Leur dossier sera alors examiné par une commission pédagogique de la FEG. En cas d'admission, les étudiants de l'IEP suivent le certificat "Audit légal" et une partie des cours du master 2 CCA:

- Evaluation, diagnostic et ingénierie des structures
- Gestion du périmètre de l'entité
- Contrôle de gestion
- Choix d'investissement et plan de financement
- Fiscalité
- Droit et comptabilité des opérations affectant les structures et les groupes de sociétés
- Comptabilité spéciales
- Anglais économique et financier
- Audit et commissariat aux comptes
- Expression et communication
- Méthodologie

Les autres enseignements du M2 CCA sont obtenus en équivalence par le suivi et la validation aux examens des enseignements du Certificat Audit légal.

De leur côté, les étudiants du Master 2 CCA de la FEG qui sont admis dans le certificat de l'IEP, suivront la totalité du Certificat Audit légal ainsi que les enseignements ci-dessus du Master 2 CCA.

Objectifs

Ce certificat, créé à partir de l'année universitaire 2014/2015, a pour but de développer les compétences pluridisciplinaires professionnalisantes dans le domaine du contrôle externe des entités privées et publiques au plan national et européen. Il prépare à la fonction d'auditeur légal en permettant d'accéder, pour les étudiants qui le souhaite, à la profession de Commissaire aux comptes (CAC).

mw

La mission des CAC, outre le secteur des entreprises, s'étend au secteur public (hôpitaux, universités...), à celui des associations et aux organisations syndicales et professionnelles. Il porte également sur les informations RSE des entités, c'est à dire sur la manière dont l'entité prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la promotion des diversités et de la lutte contre les discriminations.

Débouchés

En termes de débouchés, cette formation a pour ambition de conduire au métier de CAC dans un cabinet de conseil, en exercice libéral individuel ou associé mais aussi en tant que salarié. Ce programme permet également d'atteindre des postes d'encadrement de directeur administratif et financier ou de directeur financier dans les secteurs public et privé.

La profession d'auditeur légal est porteuse d'emplois de qualité pour les étudiants sachant qu'en France, 50% des CAC ont plus de 50 ans et seulement 1,3% ont moins de 30 ans; 20% seulement sont des femmes.

Frais d'inscription au certificat

1000€.

Programme des unités d'enseignement du Certificat IEP (200h)

UE 1 : Maîtrise des fondamentaux de la comptabilité 75h00

- Histoire, normalisation et profession comptable
- Méthode, analyse comptable et travaux d'inventaire
- Logiciel comptable et études de cas
- Système et organisation comptable
- Technique comptable approfondie et comptabilités anglo-saxonnes
- Introduction à la consolidation et à l'audit légal des comptes

UE 2 : Systèmes d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion 55h00

- Système d'information pour le management
- Matériels, réseaux et sécurité informatique
- Modélisation à l'aide de logiciels
- Les logiciels métiers
- Techniques quantitatives de gestion

UE 3 : Matières juridiques 40h00

- Introduction générale au droit, théorie générale du contrat, les personnes et les biens
- L'entreprise en société, l'association et les autres types de groupement
- Droit pénal des affaires, l'entreprise et ses responsabilités, l'entreprise en difficulté
- Aspects individuels et collectifs du droit du travail, la protection sociale. Contrôles et contentieux sociaux

UE 4 : Fiscalité de l'entreprise **10h00**

- Introduction générale au droit fiscal
- Fiscalité de l'entreprise: résultat, TVA, capital et taxes sur les salaires
- Le contrôle fiscal

EU 5 : Gestion et finances des entreprises **20h00**

- La valeur et le temps
- le diagnostic financier des comptes annuels, la politique d'investissement et de financement
- La trésorerie

Evaluation (Modalités de contrôle des connaissances).

Indiquez le nombre de sessions d'examens proposées : 1

Période de déroulement des examens: Contrôle continu ou terminal

Mode d'évaluation.

Chaque unité d'enseignement donne lieu à une évaluation écrite ou orale.

Les modalités d'évaluation sont portées à la connaissance des étudiants un mois avant l'examen.

Le jury d'examen est composé de trois enseignants du certificat. Le président de ce jury est un enseignant-chercheur de l'IEP désigné par le Directeur.

Chaque unité d'enseignement est notée sur 20 points et comporte un coefficient, soit :

| | |
|---|-----|
| UE 1 : Maîtrise des fondamentaux de la comptabilité | 3,5 |
| UE 2 : Systèmes d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion | 3,0 |
| UE 3 : Matières juridiques | 2,0 |
| UE 4 : Fiscalité de l'entreprise | 0,5 |
| UE 5 : Gestion et finances des entreprises | 1,0 |
| Total | 10 |

Le certificat est délivré, à l'issue des évaluations, lorsque l'étudiant obtient un total d'au moins 100 points, soit une note moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Les mentions sont attribuées aux candidats reçus selon le barème suivant :

Mention Passable, pour une moyenne inférieure à 12/20 ;

Mention Assez Bien, pour une moyenne au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;

Mention Bien, pour une moyenne au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;

Mention Très Bien, pour une moyenne au moins égale à 16/20.

1768

Corps enseignant :

Yves NICOLAS – Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes (CNCC) en 2013 et directeur général associé de l'activité audit chez PricewaterhouseCoopers.

Claude CALIMAR - Commissaires aux comptes, associé dans un grand cabinet de l'arc méditerranéen.

Christian BEGOUT - Commissaires aux comptes, associé dans un grand cabinet de l'arc méditerranéen.

Frédéric KESSAS - Commissaires aux comptes individuel.

Bernard AUBERT – Maître de conférences en informatique de gestion à l'IEP, responsable du certificat "Audit légal"

Serge AMABILE – Maître de conférences en informatique de gestion à la FEG

Christian ARNAL – Maître de conférences honoraire en science économique à l'IEP

Frédérique CHOPIN – Maître de conférences en droit privé et de sciences criminelles à la FEG

Adeline CERATI-GAUTHIER – Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la FDSP, directrice adjointe de l'IDA

Delphine TAILLANDIER – Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Orléans

David COATES – PRAG en anglais à l'IEP

Régis TOMBAREL – PRAG à l'Université d'Avignon

Salah TRABELSI – PRAG à la FEG